

21 FÉVRIER 2011



Procès-verbal approuvé par la mairesse, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19)*, en date du \_\_\_\_\_

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT**, tenue le 21 février 2011 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**RÉAL BRUNELLE  
MARIE-CLAUDE CABANA  
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ  
JACQUES LAPENSÉE  
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2011-02-79 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 21 février 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2011-02-80 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 février 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 2011-02-81 4.1 Participation au 20e Brunch-bénéfice annuel d'Oasis Santé Mentale

## 21 FÉVRIER 2011

### Granby et région

- 2011-02-82 4.2 Participation des élus au Sommet sur le milieu municipal de l'Union des municipalités du Québec
- 2011-02-83 4.3 Participation des élus à certains congrès et colloques pour l'année 2011

### 5. **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 2011-02-84 5.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-68-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages C5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3

### 6. **RÈGLEMENTS**

- 2011-02-85 6.1 Adoption du règlement numéro 973-01-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les feux extérieurs »
- 2011-02-86 6.2 Adoption du règlement numéro 859-04-2011 intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 859-2002, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 15 »
- 2011-02-87 6.3 Adoption du règlement numéro 977-01-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de tarification, exercice financier 2011 »

### 7. **AFFAIRES COURANTES**

#### 7.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 2011-02-88 7.1.1 Immobilisations financées par le surplus – exercice financier 2010
- 2011-02-89 7.1.2 Achats financés par le Fonds des parcs – exercice financier 2010
- 2011-02-90 7.1.3 Adoption des amendements budgétaires au 31 décembre 2010
- 2011-02-91 7.1.4 Financement de la réserve financière – exercice financier 2010

#### 7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2011-02-92 7.2.1 Demande au Ministère des Transports du Québec d'installer des enseignes indicatrices sur le boul. Pierre-Laporte afin d'annoncer *La Maison au Diapason*
- N.M. 7.2.2 Demande au Ministère des Transports du Québec d'analyser et d'améliorer la synchronisation des feux de circulation sur le boul. de l'Aéroport

## 21 FÉVRIER 2011

	7.3	URBANISME
	7.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
2011-02-93	7.4.1	Autorisation de signature d'une entente entre Ville de Bromont, Club de soccer Bromont inc. et IBM Canada Limitée pour l'accès aux terrains du Centre récréatif IBM
2011-02-94	7.4.2	Autorisation pour l'utilisation de trois terrains de tennis par Action loisirs dans le cadre du Camp de jour spécialisé de tennis
	7.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2011-02-95	7.5.1	Nominations au poste de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie
2011-02-96	7.5.2	Demande au programme conjoint de protection civile afin de faire l'acquisition d'équipements de sauvetage nautique – QUÉ-513
	7.6	GREFFE
	7.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2011-02-97	7.7.1	Autorisation de signature d'un acte d'annulation de droits de servitudes pour des infrastructures d'aqueduc inutilisables et abandonnées, en faveur d'immeubles de Ville de Bromont, dans le cadre du projet domiciliaire Parc sur Rivière
2011-02-98	7.7.2	Autorisation de signature d'un acte d'échange de terrain entre Ville de Bromont et Parc sur Rivière-Bromont S E.C. conformément au protocole d'entente numéro P2010-PSR-09
2011-02-99	7.7.3	Modification au protocole d'entente P2009-VDL-07 relatif à la phase 3 du projet de la rue des Lilas
	7.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	7.9	RESSOURCES HUMAINES
2011-02-100	7.9.1	Abolition du poste de chef d'équipe aux travaux publics
2011-02-10	7.9.2	Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 2 avec le syndicat des employés municipaux concernant l'équité interne et salariale
	7.10	TOURISME
	<b>8.</b>	<b>DIVERS</b>
N.M.	8.1	Campagne annuelle de sollicitation porte-à-porte de la Fondation des maladies du cœur du Québec

## 21 FÉVRIER 2011

- 2011-02-102 8.2 Sollicitation financière - Club de F.A.D.O.Q. Adamsville
- 2011-02-103 8.3 Sollicitation financière – Contribution de Ville de Bromont à l’organisme Le Fonds d’appréciation du primaire Davignon
9. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 9.1 Dépôt de la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec relative à une aide financière pour Ville de Bromont dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites
- N.M. 9.2 Dépôt des déclarations d’intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- N.M. 9.3 Dépôt de la résolution intitulée « Demande à la Ville de Bromont / réfection chemin Saxby sud – portion sur territoire de la municipalité du Canton de Shefford (525 mètres) »
- N.M. 9.4 Dépôt de la lettre de la Fédération canadienne des municipalités et de l’Union des municipalités du Québec relative à l’appel de candidatures d’experts municipaux pour le Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM)
- N.M. 9.5 Dépôt de la lettre de l’Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région relative à une demande d’aide financière
10. **AFFAIRES NOUVELLES**
- N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2011-02-108 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

**2011-02-79**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

## **21 FÉVRIER 2011**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 21 février 2011 avec les modifications suivantes :

- De retirer le sujet 7.2.2 intitulé «Demande au Ministère des Transports du Québec d'analyser et d'améliorer la synchronisation des feux de circulation sur le boul. de l'Aéroport» et de le reporter à une séance subséquente du Conseil;
- De retirer le sujet 8.1 intitulé «Campagne annuelle de sollicitation porte-à-porte de la Fondation des maladies du cœur du Québec» et de le reporter à une séance subséquente du Conseil;
- D'ajouter le sujet 10.1 intitulé «Participation de la mairesse à la formation sur l'adjudication des contrats municipaux et ses nouvelles règles offerte par la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi»;
- D'ajouter le sujet 10.2 intitulé «Félicitations à l'usine IBM de Bromont pour son prix dans la catégorie efficacité énergétique au Gala prix distinction de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région»;
- D'ajouter le sujet 10.3 intitulé « Félicitations à Monsieur Martin Ducharme pour son prix dans la catégorie tourisme lors du Gala prix distinction de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région »;
- D'ajouter le sujet 10.4 intitulé «Autorisation de la signature d'un protocole d'entente entre Ville de Bromont et Société en nom collectif Versant Ouest relatif aux travaux municipaux pour la réalisation du projet immobilier Ferme des Cantons».

**ADOPTÉE**

### **2011-02-80**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 février 2011 sans modification.

**ADOPTÉE**

### **2011-02-81**

#### **PARTICIPATION AU 20<sup>E</sup> BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL D'OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION**

**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QUE le 20e brunch-bénéfice annuel d'Oasis santé mentale Granby et région aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2011 à l'Hôtel Castel & Spa Confort de Granby;

ATTENDU QUE le but de cet organisme est de soutenir les personnes atteintes d'une maladie mentale et de créer des services appropriés à leurs besoins;

ATTENDU QUE le prix du billet est de **QUATRE-VINGTS DOLLARS (80 \$)**, incluant les taxes si applicables, par personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter quatre (4) billets pour la participation de certains élus au 20e brunch-bénéfice annuel d'Oasis Santé mentale Granby et région qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2011 à l'Hôtel Castel & Spa Confort de Granby, pour un montant total de **TROIS CENT VINGT DOLLARS (320\$)**, incluant les taxes si applicables ainsi que les frais afférents à la participation à l'évènement;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-02-82**

**PARTICIPATION DES ÉLUS AU *SOMMET SUR LE MILIEU*  
MUNICIPAL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec tiendra le 19 mars prochain le *Sommet sur le milieu municipal*, lequel se tiendra à l'Hôtel de Mortagne de Boucherville;

ATTENDU QUE ce sommet a pour but que les municipalités réfléchissent à la municipalité moderne et au leadership municipal qui prendra de plus en plus d'importance dans le développement de la société québécoise;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**21 FÉVRIER 2011**

D'autoriser les élus désirant participer au *Sommet sur le milieu municipal* de l'Union des municipalités du Québec, lequel se tiendra à l'Hôtel de Mortagne de Boucherville le 19 mars prochain.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements et de repas des élus participant audit sommet.

**ADOPTÉE**

**2011-02-83**

**PARTICIPATION DES ÉLUS À CERTAINS CONGRÈS ET  
COLLOQUES POUR L'ANNÉE 2011**

ATTENDU QUE plusieurs congrès et colloques sont offerts aux élus pour l'année 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent s'inscrire à certains congrès, colloque et formation;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Jacques Lapensée, Diane Perron, Marie-Ève Lagacé et Pauline Quinlan à participer au congrès de *l'Union des municipalités du Québec* qui se tiendra du 5 au 7 mai 2011 à Québec.

D'autoriser Anie Perrault et Pauline Quinlan à participer au congrès de la *Fédération canadienne des municipalités* qui se tiendra du 3 au 6 juin 2011 à Halifax.

D'autoriser Réal Brunelle, Marie-Claude Cabana et Pauline Quinlan à participer au congrès de la *Fédération québécoise des municipalités du Québec* qui se tiendra du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Québec.

D'autoriser Diane Perron à participer au colloque annuel de *Les Arts et la Ville* qui se tiendra du 25 au 27 mai 2011 à Ste-Thérèse.

D'autoriser Marie-Ève Lagacé à participer au colloque du *Carrefour action municipale et famille* qui se tiendra les 27 et 28 juin 2011 à Saint-Hyacinthe.

D'autoriser tous les membres du Conseil municipal à participer au colloque de *Le Réseau des Élués municipales de la Montérégie Est* qui se tiendra les 14 et 15 avril 2011 à Bromont.

**21 FÉVRIER 2011**

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacements et de repas des élus participant auxdits congrès et colloques.

**ADOPTÉE**

**2011-02-84**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-68-2011 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE PERMETTRE LA VENTE AU DÉTAIL ET LES SALLES DE MONTRE POUR LES USAGES C5 ET LES USAGES INDUSTRIELS, RÉDUIRE LA HAUTEUR DES AFFICHES PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE 6 MÈTRES À 4 MÈTRES ET PERMETTRE LA VENTE DE PETITS OUTILS DES COMMERCES DE LA CLASSE C3**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement numéro 876-68-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages C5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3 » et déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 876-2003 le 17 décembre 2003;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier le zonage de la zone I04-429 (rue Pacifique) afin de permettre la vente au détail des produits fabriqués par les industriels et commerces de type artériel;

ATTENDU QUE le comité consultatif a recommandé au conseil dans plusieurs résolutions de réduire la hauteur permise pour les enseignes de 6 à 4 mètres;

ATTENDU QU'une hauteur maximale de 4 mètres pour les enseignes répond mieux aux caractéristiques de la Ville, à l'exception du boulevard Bromont et du boulevard Pierre-Laporte, zones pour lesquelles l'intégration de l'affichage est encadrée par le P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution 2011-01-09 afin de permettre la vente de petits outils dans les commerces de la catégorie C3;



**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2011-02-57, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 février 2011, par Madame ANIE PERRAULT;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible à la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-68-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages C5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3 ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit premier projet de règlement.

**ADOPTÉE**

**2011-02-85**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 973-01-2011 INTITULÉ «  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES FEUX  
EXTÉRIEURS »**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 973-2010 sous la résolution numéro 2010-07-358;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter le présent règlement afin de modifier le règlement 973-2010 en remplaçant la définition du feu de camp se trouvant à son article 2 et le texte du paragraphe 3.3 de l'article 3 traitant des permis de brûlage en zonage agricole;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer les feux extérieurs conformément à la *Loi sur les compétences municipales*;

**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2011-02-56, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 février 2011, par Madame **DIANE PERRON**;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 973-01-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les feux extérieurs ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

**ADOPTÉE**

**2011-02-86**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 859-04-2011 INTITULÉ  
«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES  
DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 859-2002, TEL QU'AMENDÉ,  
AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 15 »**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du règlement numéro 859-03-2010, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 859-2002, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 15 », a été donné, sous le numéro 2011-01-13, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 janvier 2011, par madame **MARIE-CLAUDE CABANA**;

ATTENDU l'adoption du projet conformément à la résolution 2011-01-14;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du règlement 859-04-2011 et les conséquences de son adoption a été tenue le 21 février 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA**

**21 FÉVRIER 2011**

**APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 859-04-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 859-2002, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 15 ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

**ADOPTÉE**

**2011-02-87**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 977-01-2010 INTITULÉ «  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION,  
EXERCICE FINANCIER 2011 »**

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1)*, Ville de Bromont peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services ou activités;

ATTENDU que cette tarification doit être établie par règlement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 977-2010 intitulé le « Règlement de tarification, exercice financier 2011 » a été adopté lors de la séance du Conseil du 17 janvier 2010, sous la résolution numéro 2011-01-17;

ATTENDU QUE certaines dispositions du règlement numéro 977-2010 doivent être modifiées;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2011-02-58, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 février 2011, par Madame **DIANE PERRON**;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement 977-01-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de tarification, exercice financier 2011 » avec les modifications suivantes :

**21 FÉVRIER 2011**

- De remplacer l'intitulé «**ARTICLE 5**» du projet de règlement par «**ARTICLE 7**»;

- D'ajouter le nouvel **ARTICLE 5**, lequel se lit comme suit :

«Le règlement numéro 977-2010 est modifié en remplaçant le texte du paragraphe 1.2.1.17, de la section 1.2, de l'article 1 par le suivant :

« Lorsque le service à recours à des services spécialisés de toutes sortes, le coût réel de la facture, plus une somme de 15% à titre de frais administratifs est facturée au propriétaire du bien visé. ».»;

- D'ajouter le nouvel **ARTICLE 6**, lequel se lit comme suit :

«Le règlement numéro 977-2010 est modifié en ajoutant le paragraphe 1.2.2.4, à la section 1.2, lequel se lit comme suit :

« 1.2.2.4 Lorsque le service à recours à des services spécialisés de toutes sortes, le coût réel de la facture, plus une somme de 15% à titre de frais administratifs est facturée au propriétaire du bien visé. ».».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**2011-02-88**

**IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2010**

ATTENDU QUE le financement pour des activités d'investissement a été autorisé par le Conseil au cours des dernières années;

ATTENDU que les montants du tableau ci-dessous devront être utilisés;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Réfection Lotbinière plans & devis	40 000,00 \$	32 426,21 \$	(7 573,79) \$	
Travaux publics	Plan local. route verte & sentiers	- \$	10 090,34 \$	10 090,34 \$	<u>2 516,55 \$</u>

2 516,55 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**21 FÉVRIER 2011**

D'autoriser le financement des projets mentionnés par le surplus pour un montant de **DEUX MILLE CINQ CENT SEIZE DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (2 516,55 \$)**.

**ADOPTÉE**

**2011-02-89**

**ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DES PARCS – EXERCICE FINANCIER 2010**

ATTENDU QUE le financement pour des activités d'investissement a été autorisé par le Conseil au cours de l'année 2010;

ATTENDU que le montant du tableau ci-dessous ne sera pas utilisé;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
SLCVC	Amén. Parc Carré des Pins	40 000,00 \$	39 997,27 \$	(2,73) \$	<u>                    </u>
					(2,73) \$

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De retourner au Fonds des parcs un montant de **DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (2,73 \$)**.

**ADOPTÉE**

**2011-02-90**

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2010**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier en date du 31 décembre 2010;

**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 31 décembre 2010; ladite liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2011-02-91**

**FINANCEMENT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE – EXERCICE  
FINANCIER 2010**

ATTENDU le financement des projets énumérés au tableau par la réserve financière;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu pour l'exercice financier 2010 des sommes provenant du Programme de remise d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées pour un montant de **CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (51 439,00 \$)**;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appliquer ce transfert sur les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Mise à niveau barrage - Usine de filtration	22 114,38 \$	- \$	(22 114,38) \$	(22 114,38) \$
Travaux publics	Destructeur d'ozone	25 590,41 \$	- \$	(25 590,41) \$	(25 590,41) \$
Travaux publics	Grille mécanique	4 731,42 \$	997,21 \$	(3 734,21) \$	(3 734,21) \$
					<hr/>
					(51 439,00) \$

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE**

**21 FÉVRIER 2011**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appliquer le transfert provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence au financement de divers projets de l'année 2010 et de retourner le financement à la réserve des eaux pour une somme de **CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (51 439,00 \$)**.

**ADOPTÉE**

**2011-02-92**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
D'INSTALLER DES ENSEIGNES INDICATRICES SUR LE BOUL.  
PIERRE-LAPORTE AFIN D'ANNONCER LA MAISON AU DIAPASON**

ATTENDU QUE *La Maison au Diapason* a pignon sur rue à Bromont et que les visiteurs ont de la difficulté à trouver l'endroit;

ATTENDU QU'une enseigne indicatrice pourrait être installée sur le boul. Pierre-Laporte afin de faciliter l'accessibilité au site;

ATTENDU QUE le boul. Pierre-Laporte est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec et que l'installation d'enseignes indicatrices doit faire l'objet d'une demande au ministère;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au Ministère des Transports du Québec d'autoriser l'installation d'enseignes indicatrices afin d'annoncer *La Maison au Diapason* sur le boul. Pierre-Laporte.

D'autoriser le directeur des travaux publics à représenter Ville de Bromont auprès du Ministère des Transports du Québec relativement à l'objet des présentes.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
D'ANALYSER ET D'AMÉLIORER LA SYNCHRONISATION DES  
FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOUL. DE L'AÉROPORT**

**21 FÉVRIER 2011**

Le sujet 7.2.2 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

**2011-02-93**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE VILLE  
DE BROMONT, CLUB DE SOCCER BROMONT INC. ET IBM  
CANADA LIMITÉE POUR L'ACCÈS AUX TERRAINS DU CENTRE  
RÉCRÉATIF IBM**

ATTENDU QUE l'agrandissement de l'école de la Chantignole empêche l'utilisation des plateaux sportifs nécessaire à la réalisation du plan d'action du Club de soccer Bromont inc. au cours de l'été 2011;

ATTENDU QU'IBM Canada Limitée accepte de donner accès aux terrains du Centre récréatif IBM à Ville de Bromont afin de permettre le déploiement du plan d'action du Club de soccer Bromont inc.;

ATTENDU QUE les conditions d'accès et d'utilisation sont jugées acceptables par Ville de Bromont et le Club de soccer Bromont inc.;

ATTENDU QUE le coût des conditions d'accès et d'utilisation avait été planifié et accepté au budget 2011 par le Conseil municipal;

ATTENDU le projet d'entente soumis intitulé «Permission d'accès et d'utilisation / Centre récréatif d'IBM»;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à signer l'entente intitulée «Permission d'accès et d'utilisation / Centre récréatif d'IBM» au nom de la Ville de Bromont; ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement des dépenses relatives à cette entente.

**ADOPTÉE**

**2011-02-94**



**21 FÉVRIER 2011**

**AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE TROIS TERRAINS DE TENNIS PAR ACTION LOISIRS DANS LE CADRE DU CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ DE TENNIS**

ATTENDU la demande d'offrir un camp de jour spécialisé de tennis par Action loisirs;

ATTENDU le dépôt de la programmation prévue;

ATTENDU la conformité de l'organisme;

ATTENDU les liens de partenariat établis avec l'organisme depuis 2002;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de service en matière de camp de jour;

ATTENDU le nombre élevé de citoyens se prévalant d'un droit d'accès aux heures d'opération régulières du terrain de tennis;

ATTENDU QUE Ville de Bromont veut favoriser l'accès aux plateaux municipaux à ses résidants.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'utilisation de trois terrains de tennis municipal par Action loisirs dans le cadre du Camp de jour spécialisé de tennis du 27 juin au 1er juillet et du 22 au 26 août 2011 du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

D'autoriser une tarification spéciale de 30\$/h pour l'utilisation de plateaux intérieurs au Centre sportif pour la durée de ce camp.

De mandater l'organisme afin de prélever un montant équivalent au frais d'inscription du camp de jour de CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (170\$) de tout participant non résidant et de le verser à Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2011-02-95**

**NOMINATIONS AU POSTE DE CAPITAINE AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le poste de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie est libre depuis sa création;

**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QUE le poste de capitaine a été affiché à l'interne et il existe une description de tâche en vigueur pour le poste;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste-cadre à temps partiel;

ATTENDU QUE quatre candidats ont soumis leur candidature au poste de capitaine aux opérations;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été élaboré afin de sélectionner le meilleur candidat.

ATTENDU QU'un comité composé du directeur du service de sécurité incendie et de la directrice des ressources humaines de la ville de Bromont a été formé pour les entrevues.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer Monsieur Bruno Vachon au poste de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie, à compter des présentes, laquelle nomination est assujettie à une période de probation d'un an.

De nommer Messieurs Normand Gaudreau et Gilbert Rolland au poste de capitaine aux opérations « intérim » pour une période de 24 mois et agiront à ce poste lorsque requis par la direction du Service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

**2011-02-96**

**DEMANDE AU PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION  
CIVILE AFIN DE FAIRE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE  
SAUVETAGE NAUTIQUE – QUÉ-513**

ATTENDU QUE Ville de Bromont s'est vue accorder une subvention en cours d'année de l'ordre de CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX ET DIX CENTS (5,436.10 \$) pour la réalisation d'un projet intitulé « acquisition d'équipements pour le sauvetage nautique »;

ATTENDU QUE le coût global de ce projet est de DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET VINGT CENTS (10 872,20 \$);

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit aviser les autorités du Ministère de la Sécurité publique de ses intentions relatives à la réalisation du projet;

**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QUE Ville de Bromont renonce à la réalisation du projet intitulé QUÉ-513 « acquisition d'équipements pour le sauvetage nautique »;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'informer le Ministère de la Sécurité publique du fait que Ville de Bromont renonce à la réalisation du projet intitulé QUÉ-513 « acquisition d'équipements pour le sauvetage nautique ».

**ADOPTÉE**

**2011-02-97**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE D'ANNULATION DE  
DROITS DE SERVITUDES POUR DES INFRASTRUCTURES  
D'AQUEDUC INUTILISABLES ET ABANDONNÉES, EN FAVEUR  
D'IMMEUBLES DE VILLE DE BROMONT, DANS LE CADRE DU  
PROJET DOMICILIAIRE PARC SUR RIVIÈRE**

ATTENDU QUE Ville de Bromont (agissant aux droits de La Corporation du Village de West-Shefford) a acquis en 1950 un terrain à proximité de l'actuel Hôtel de Ville et des droits de servitudes lui permettant d'appuyer un barrage de chaque côté de la rivière Yamaska, d'ériger une ligne électrique aérienne pour l'alimentation d'un poste de pompage et l'installation, le maintien, l'entretien et le remplacement d'une conduite d'aqueduc transitant les eaux pompées de la rivière Yamaska au réseau d'aqueduc municipal de l'époque;

ATTENDU QUE ces droits furent publiés au bureau de la circonscription foncière de Shefford sous le numéro 126608, le 5 septembre 1950;

ATTENDU QUE les infrastructures restantes des ouvrages d'origine sont inutilisables et abandonnées depuis la fin des années 1960;

ATTENDU QUE le projet domiciliaire Parc sur Rivière est en cours de réalisation et ce projet est affecté par les droits de servitudes mentionnés précédemment;

ATTENDU QU'un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux est intervenu entre le promoteur Parc sur Rivière-Bromont SEC et Ville de Bromont pour l'implantation des réseaux d'infrastructures du projet domiciliaire;

ATTENDU QUE le conseil a accepté ledit protocole d'entente en vertu de la résolution portant le numéro 2010-03-098;

**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Ville de Bromont s'est engagé à renoncer à ces droits de servitudes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de renonciation rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de renonciation soumis par Me Johanne Désourdy, notaire, relativement à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de Shefford sous le numéro 126608, le 5 septembre 1950.

Que Parc sur Rivière-Bromont SEC assume les honoraires du notaire instrumentant.

**ADOPTÉE**

**2011-02-98**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE D'ÉCHANGE DE  
TERRAIN ENTRE VILLE DE BROMONT ET PARC SUR RIVIÈRE-  
BROMONT S.E.C. CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE  
D'ENTENTE NUMÉRO P2010-PSR-09**

ATTENDU QU'un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux est intervenu entre Parc sur Rivière-Bromont SEC et Ville de Bromont pour le Projet immobilier Parc sur Rivière, et ce conformément à la résolution numéro 2010-03-098;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Ville de Bromont et Parc sur Rivière-Bromont SEC se sont engagés à procéder à des échanges de terrains;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit échanger les lots 4 303 623, 4 303 624 et 4 662 115 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, lesquels lots font partie du domaine public du patrimoine immobilier de Ville de Bromont, en contrepartie Parc sur Rivière-Bromont SEC cède à Ville de Bromont le lot 4 662 116, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de renonciation rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De retirer le caractère public des lots 4 303 623, 4 303 624 et 4 662 115 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, lesquels lots font partie du domaine public du patrimoine immobilier de Ville de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'échange soumis par Me Johanne Désourdy, notaire, par lequel Ville de Bromont cède les lots 4 303 623, 4 303 624 et 4 662 115 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, et en contrepartie, Parc sur Rivière-Bromont SEC cède à Ville de Bromont le lot 4 662 116, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

**ADOPTÉE**

**2011-02-99**

**MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE P2009-VDL-07  
RELATIF À LA PHASE 3 DU PROJET DE LA RUE DES LILAS**

ATTENDU QUE le protocole d'entente P2009-VDL-07 relatif à la phase 3 du projet de la rue des Lilas a été signé le 9 juillet 2010;

ATTENDU QUE lors des négociations entre le promoteur du projet de la rue des lilas et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (ci-après nommé MDDEP), la question de la proximité de la Carrière DJL a nécessité la réalisation d'une étude d'impact par des professionnels;

ATTENDU QUE le résultat de cette étude semble conclure que les nuisances générées par la Carrière DJL auraient peu d'impacts potentiels sur les résidences du projet domiciliaire;

ATTENDU QUE la Ville et le MDDEP souhaitent tout de même protéger l'intérêt des futurs acheteurs et s'assurer que ces derniers seront informés de la proximité de la Carrière DJL et du bruit qui peut résulter de ses activités d'exploitation;

ATTENDU QUE le promoteur propose à cette fin de publier une servitude de nuisance envers la Carrière DJL qui convient à toutes les parties;

**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QUE le promoteur a également proposé une alternative à la rétention des eaux sur son projet et que celle-ci répond aux attentes de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville ne s'oppose pas à que ce bassin soit aménagé sur des terrains qui avaient donnés en compensation au MDDEP dans le cadre de la négociation pour le certificat d'autorisation émis en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE le promoteur doit conserver en contrepartie l'équivalent de 1 000 mètres carrés additionnels afin de compenser l'aménagement;

ATTENDU QUE la Ville est d'accord que la compensation soit effectuée sur le lot prévu au protocole comme une contribution aux fins de parc, puisque malgré cette intervention, le promoteur cède une superficie de terrain supérieure au 10% exigé par le règlement de lotissement en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à donner un statut de conservation aux lots donnés en compensation par M. Charron et de limiter les usages permis sur ceux-ci à l'aménagement d'un sentier naturel;

ATTENDU QUE la Ville accepte de prendre en charge les infrastructures prévues au projet, tel que convenu dans le protocole d'entente P2009-VDL-07, et d'amender ledit protocole afin d'intégrer le plan pour le bassin de rétention à son annexe « D »;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender le protocole d'entente P2009-VDL-07 relatif à la phase 3 du projet de la rue des Lilas afin d'intégrer la nouvelle proposition pour l'aménagement du bassin de rétention prévu au projet.

D'accepter que le promoteur donne en compensation au MDDEP une partie des terrains qui avaient été cédés pour fins de parc à Ville de Bromont puisque le pourcentage final des terrains cédés pour fins de parc excède le 10% exigé au règlement de lotissement en vigueur;

De s'engager à donner un statut de conservation aux lots donnés en compensation par le promoteur du projet de la rue des Lilas et de limiter les usages permis sur ceux-ci à l'aménagement d'un sentier naturel.

Que la présente résolution et le protocole d'entente P2009-VDL-07 forment la convention liant les parties.

**ADOPTÉE**

**21 FÉVRIER 2011**

**2011-02-100**

**ABOLITION DU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX  
PUBLICS**

ATTENDU QUE le poste de chef d'équipe aux travaux est inoccupé depuis août 2009 et que ce poste n'est plus nécessaire dans l'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abolir le poste syndiqué de chef d'équipe aux travaux publics.

De payer à monsieur François Soutière la prime de chef d'équipe de 1,50 \$ de l'heure pour l'année 2010 pour un montant total de **DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS (2 747,00 \$)**;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-02-101**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE  
NUMÉRO 2 AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX  
CONCERNANT L'ÉQUITÉ INTERNE ET SALARIALE**

ATTENDU QUE l'équité salariale a été réalisée en 2010 et qu'une lettre d'entente a été adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2010;

ATTENDU QUE des demandes de révision pouvaient être effectuées dans un délai de soixante (60) jours et que le comité a procédé à la réévaluation de certaines descriptions de tâches;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la lettre d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**21 FÉVRIER 2011**

D'autoriser la mairesse et la directrice des ressources humaines à signer la lettre d'entente numéro 2 avec le syndicat des employés municipaux concernant l'équité interne et salariale.

D'adopter la grille salariale modifiée, telle que déposée.

De procéder au paiement rétroactif au 1er janvier 2010, selon les spécifications reprises dans la lettre d'entente pour une somme de **DOUZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS (12 252 \$)**.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**CAMPAGNE ANNUELLE DE SOLLICITATION PORTE-À-PORTE  
DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC**

Le sujet 8.1 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

**2011-02-102**

**SOLLICITATION FINANCIÈRE - CLUB DE F.A.D.O.Q.  
ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE le Club de F.A.D.O.Q. Adamsville adresse une demande d'aide financière à la Ville de Bromont pour la location du sous-sol de l'église Saint-Vincent-Ferrier afin d'y tenir des activités;

ATTENDU QUE le Club de F.A.D.O.Q. Adamsville, de même que les autres organismes utilisant le sous-sol de l'église St-Vincent-Ferrier, soit le Club de dards et le Cercle de fermières, adhèrent à la mission de la Ville de Bromont en matière de loisirs;

ATTENDU QU'une grande proportion de bromontois fait partie de ces organismes;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne dispose d'aucune infrastructure permettant d'accueillir des initiatives socioculturelles ou communautaires dans ce district;



**21 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE et que les sommes nécessaires sont disponibles à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une aide financière de **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)** au Club de F.A.D.O.Q. Adamsville pour l'année 2011, et ce, au bénéfice de l'ensemble des organismes utilisant le sous-sol de l'Église St-Vincent-Ferrier.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-02-103**

**SOLLICITATION FINANCIÈRE - CONTRIBUTION DE VILLE DE  
BROMONT À L'ORGANISME *LE FONDS D'APPRÉCIATION DU  
PRIMAIRE DAVIGNON***

ATTENDU QUE l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon* a fait parvenir une demande à Ville de Bromont, en date du 15 février 2011, afin que la Ville contribue à son financement;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est toujours un sujet de préoccupation important dans notre société;

ATTENDU QUE depuis sa fondation en 1994, l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon* a consacré toutes ses activités à la valorisation de l'effort chez l'élève du primaire étant donné qu'ils sont persuadés que la promotion de l'effort constitue une arme efficace contre le décrochage;

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**21 FÉVRIER 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De contribuer, à titre d'aide financière, au financement de l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon* par le versement d'un montant de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)**.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU  
TERRITOIRE ET MINISTRE RESPONSABLE DES RÉGIONS DE LA  
CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC  
RELATIVE À UNE AIDE FINANCIÈRE POUR VILLE DE BROMONT  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES  
CONDUITES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec relative à une aide financière pour Ville de Bromont dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites.

**N.M.**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES  
MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du Conseil, soit : Marie-Ève Lagacé, Anie Perrault, Marie-Claude Cabana, Diane Perron, Jacques Lapensée, Réal Brunelle et Pauline Quinlan ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

**21 FÉVRIER 2011**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION INTITULÉE « DEMANDE À LA  
VILLE DE BROMONT / RÉFECTION CHEMIN SAXBY SUD –  
PORTION SUR TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON  
DE SHEFFORD (525 MÈTRES) »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution intitulée « Demande à la Ville de Bromont / réfection chemin Saxby sud – portion sur territoire de la municipalité du Canton de Shefford (525 mètres) ».

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS ET DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC RELATIVE À L'APPEL DE CANDIDATURES D'EXPERTS  
MUNICIPAUX POUR LE PROGRAMME DE COOPÉRATION  
MUNICIPALE HAÏTI-CANADA (PCM)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la Fédération canadienne des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec relative à l'appel de candidatures d'experts municipaux pour le Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM).

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES  
HANDICAPÉES PHYSIQUES DE COWANSVILLE ET RÉGION  
RELATIVE À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région relative à une demande d'aide financière.

**2011-02-104**

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE À LA FORMATION SUR  
L'ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX ET SES  
NOUVELLES RÈGLES OFFERTE PAR LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi tiendra le 22 février prochain une formation sur l'adjudication des contrats municipaux et ses nouvelles règles à son centre administratif de Cowansville;

**21 FÉVRIER 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, à participer à la formation sur l'adjudication des contrats municipaux et ses nouvelles règles offerte par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, laquelle formation se tiendra à son centre administratif de Cowansville le 22 février prochain.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription et de déplacements reliés à ladite formation.

**ADOPTÉE**

**2011-02-105**

**FÉLICITATIONS À L'USINE IBM DE BROMONT POUR SON PRIX  
DANS LA CATÉGORIE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU GALA  
PRIX DISTINCTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-  
YAMASKA ET RÉGION**

ATTENDU QUE l'usine IBM de Bromont a travaillé à mettre au point Watson, un ordinateur dont quelque 2000 composantes ont été conçues à Bromont et que Watson a triomphé lors de l'émission américaine Jeopardy le 15 février 2011 devant plus de 14 millions de téléspectateurs;

ATTENDU QUE l'usine de Bromont a gagné le prix distinction dans la catégorie efficacité énergétique de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région lors du Gala prix distinction le samedi 19 février 2011;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reconnaît le leadership du directeur général de l'usine, Monsieur Raymond Leduc de même que le dynamisme de tous les employés de l'usine.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De transmettre les félicitations de Ville de Bromont à Monsieur Raymond Leduc et à tous les employés pour les succès obtenus.

**ADOPTÉE**

**21 FÉVRIER 2011**

**2011-02-106**

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR MARTIN DUCHARME POUR SON  
PRIX DANS LA CATÉGORIE TOURISME LORS DU GALA PRIX  
DISTINCTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-  
YAMASKA ET RÉGION**

ATTENDU QUE lors du Gala prix distinction de la Chambre de commerce Haute-Yamaska présenté le 19 février dernier, Monsieur Martin Ducharme du Golf Château Bromont a obtenu le prix dans la catégorie tourisme.

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter Monsieur Martin Ducharme du Golf Château Bromont pour ce prix et pour son rayonnement sur la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2011-02-107**

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE  
D'ENTENTE ENTRE VILLE DE BROMONT ET SOCIÉTÉ EN NOM  
COLLECTIF VERSANT OUEST RELATIF AUX TRAVAUX  
MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DU PROJET IMMOBILIER  
*FERME DES CANTONS***

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation du projet Ferme des Cantons;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Société en nom collectif Versant Ouest de réaliser les travaux municipaux pour le projet immobilier Ferme des Cantons;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2011-FDC-16 satisfont les deux (2) parties;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**21 FÉVRIER 2011**

D'autoriser le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à signer le protocole d'entente P2011-FDC-16, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

**ADOPTÉE**

**N.M**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Henriette Messier questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Concernant la participation des élus à certains congrès, à combien s'élèveront les dépenses de cette résolution ?

- Pour le projet du terrain de soccer, est-ce que ce projet est annulé ?

- Pour l'achat financé par le fonds des parcs en 2011 qui apparaît au programme triennal en immobilisations, comment se fait-il qu'il n'apparût pas en 2010 ?

- Concernant la résolution concernant l'équité salariale, à combien s'élève cette entente ?

- Pour l'acquisition du bâtiment de la caisse populaire d'Adamsville, les dirigeants avaient évalué les coûts d'amélioration à 500 000 \$, combien la Ville entrevoit investir dans ce bâtiment ?

- Concernant l'acquisition du véhicule du chef des incendies par la Ville, est-ce que le véhicule est financé par les trois villes qui font partie de l'entente ?

- Le 7 janvier dernier, le Conseil a entériné une résolution pour la nouvelle structure organisationnelle, est-ce possible de joindre l'organigramme à la résolution sur internet ?

- L'an dernier, le Conseil a octroyé un mandat à SNC Lavallin concernant les gaz à effet de serre, est-ce que le rapport est disponible ?

- Monsieur Lucien Lortie questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Pour l'acquisition des équipements de sauvetage nautique, qu'est-ce que cela implique pour la Ville ? Est-ce des exigences pour notre service de police ?

- Concernant le point 7.7.1, où sont les infrastructures d'aqueduc inutilisables ?

**21 FÉVRIER 2011**

- Est-ce que les citoyens auront accès à la rivière près du projet de Parc sur rivières ?

**2011-02-108**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

(s)

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

(s)

---

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM